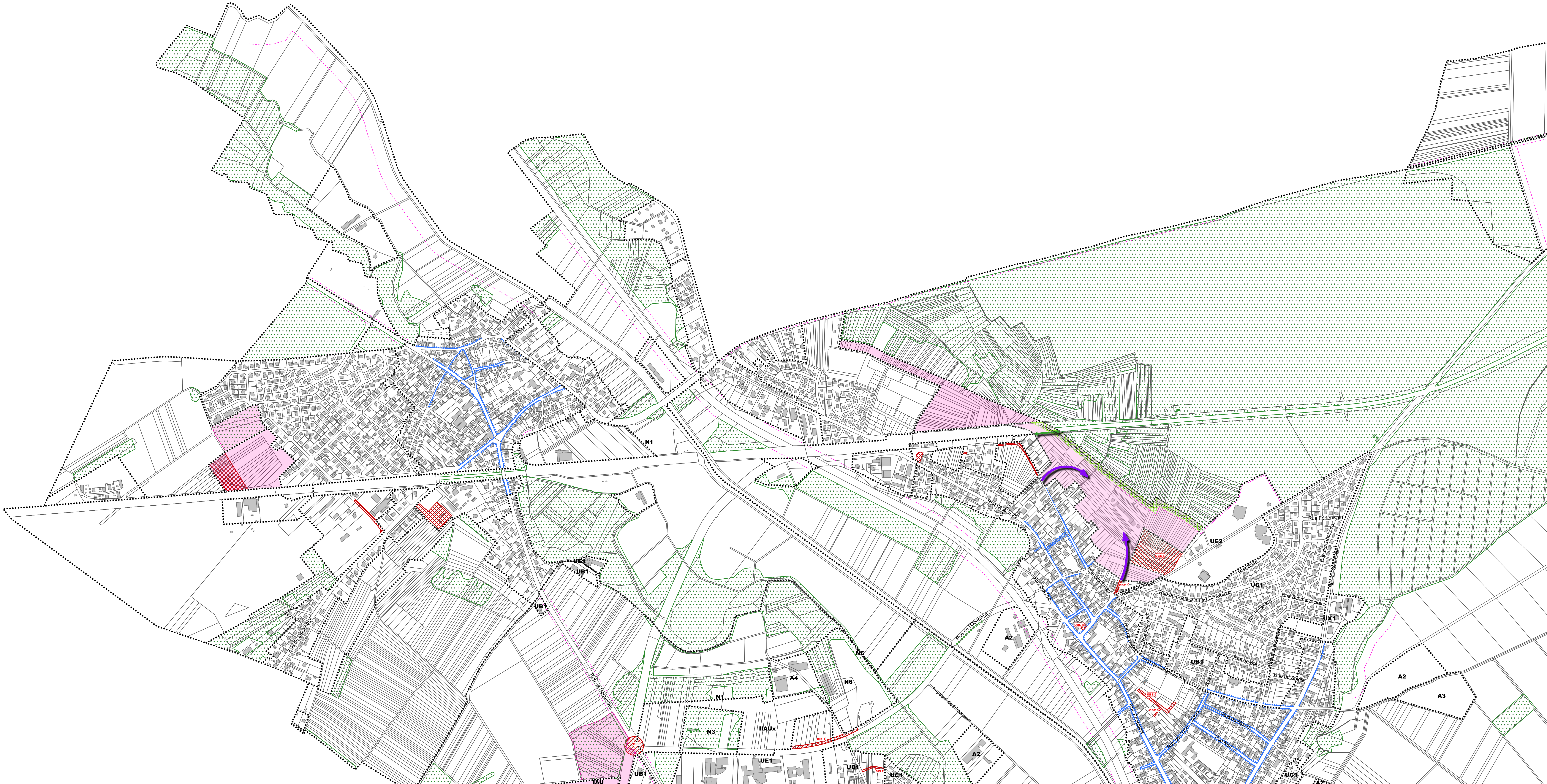


DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

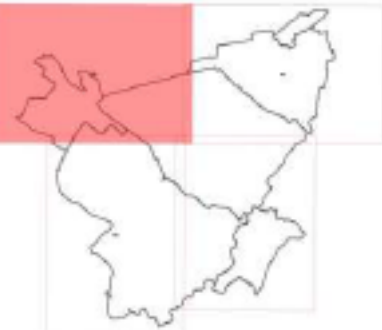
-  Principe de desserte
-  Circulation écologique
-  Lisières forestières à préserver
-  Limite de zone
-  Bâtiment exceptionnel
-  Ensemble urbain cohérent
-  Espace planté à créer ou conserver
-  Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
-  Emplacement réservé
-  Arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
-  Clôtures soumises à dispositions particulières
-  Cortège végétal à préserver
-  Marge de reculement
-  Reculement lisière ou massif
-  Ligne de construction
-  Alignement d'arbres à conserver ou à créer



PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNES DE BISCHWILLER, KALTENHOUSE, OBERHOFFEN
SUR MODER, ROHRWILLER, SCHIRRHAIN ET SCHIRRHOFEN

MODIFICATION N°2



REGLEMENT GRAPHIQUE –
planche de zonage n° 10

Echelle 1/5000^{ème}

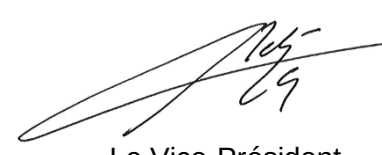
16/03/2017	Approbation
21/11/2017	Mise à jour n° 1
13/09/2018	Modification simplifiée n°1
13/09/2018	Modification simplifiée n°2
24/10/2018	Mise à jour n° 2
23/04/2019	Mise à jour n° 3
10/09/2020	Modification n°1

MODIFICATION N°2

DOSSIER APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire du 9 septembre 2021.

A Haguenau
Le 09/09/2021


Le Vice-Président,
Jean-Lucien NETZER